



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants
Séance ordinaire du comité exécutif
2015-09-23

Le comité exécutif a approuvé les résolutions suivantes :

Classes modulaires – École primaire Twin Oaks

EC-150923-MR-0003

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140521-MR-0117 octroyant le contrat pour l'enlèvement de deux locaux modulaires et l'installation de six locaux modulaires à l'école primaire Twin Oaks à AMB Tresec inc., au coût total de 413 800,00 \$, avant les taxes (475 766,55 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE ce prix comprenait les coûts de location pour 2014-2015;

ATTENDU la nécessité de prolonger la location des six classes modulaires jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de location de six locaux modulaires pour l'école primaire Twin Oaks à **AMB Tresec inc.**, au coût total de 100 800,00 \$, avant les taxes (115 894,80 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – Agrandissement de l'école primaire Twin Oaks

EC-150923-MR-0004

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150225-MR-0125 octroyant le contrat pour le projet d'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks à Candev Construction inc., au coût total de 6 953 000,00 \$, avant taxes (7 994 211,75 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150629-MR-0056 approuvant des rectificatifs de commande totalisant 11 665,28 \$, avant les taxes (13 412,15 \$, toutes taxes comprises) et faisant passer le coût total du projet à 6 964 665,28 \$, avant les taxes (8 007 623,90 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE d'autres rectificatifs de commande totalisant 139 032,70 \$, avant les taxes (159 852,85 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 139 032,70 \$, avant les taxes (159 852,85 \$, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à 7 103 697,98 \$, avant les taxes (8 167 476,75 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – Mesure spéciale – École primaire Mountainview

EC-150923-MR-0005

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-141210-MR-0094 octroyant le contrat pour le projet de rénovation de l'école primaire Mountainview à Berloy Construction inc., au coût total de 490 926,00 \$, avant les taxes (564 442,17 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150422-MR-0033 approuvant des rectificatifs de commande totalisant 20 081,00 \$, avant les taxes (23 088,13 \$, toutes taxes comprises) faisant passer le coût total du projet à 511 007,00 \$, avant les taxes (587 530,30 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150629-MR-0057 approuvant les rectificatifs de commande totalisant 14 273,27 \$, avant les taxes (16 410,69 \$, toutes taxes comprises) faisant passer 525 280,30 \$, avant les taxes (603 941,03 \$, toutes taxes comprises).

ATTENDU QUE d'autres rectificatifs de commande totalisant 822,64 \$, avant les taxes (945,83 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 822,64 \$, avant les taxes (945,83 \$, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à 526 102,94 \$, avant les taxes (604 886,86 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – Mesure spéciale – Annexe et école primaire Saint-Paul

EC-150923-MR-0006

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-141210-MR-0095 octroyant le contrat pour les travaux de rénovation à l'école primaire Saint-Paul et à l'annexe Saint-Paul à 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction Inc.), au coût total de 724 051,00 \$, avant les taxes (832 477,64 \$, toutes taxes comprises).

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150422-MR-0034 approuvant des rectificatifs de commande totalisant 39 211,00 \$, avant les taxes (45 082,85 \$, toutes taxes comprises) faisant passer le coût total du projet à 763 262,00 \$, avant les taxes (877 560,49 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150629-MR-0058 approuvant des rectificatifs de commande totalisant 7 875,07 \$, avant les taxes (9 054,36 \$, toutes taxes comprises) faisant passer le coût total du projet à 771 137,07 \$, avant les taxes (886 614,84 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE d'autres rectificatifs de commande totalisant 18 066,25 \$, avant les taxes (20 771,67 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 18 066,25 \$, avant les taxes (20 771,67 \$, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à 789 203,32 \$, avant les taxes (907 386,52 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – Mesure spéciale – 3200 Souvenir

EC-150923-MR-0007

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150325-MR-0141 octroyant le contrat pour la phase 2 du projet de rénovation au 3200, boulevard Souvenir à Berloy Construction inc. au coût total de 422 418,00 \$, avant taxes (485 675,10 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 23 456,19 \$, avant les taxes (26 968,75 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 23 456,19 \$, avant les taxes (26 968,75 \$, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à 445 874,19 \$, avant les taxes (512 643,85 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – Projet de rénovation – 3200 Souvenir

EC-150923-MR-0008

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150520-MR-0178 octroyant le contrat pour le projet de rénovation au 3200, boulevard du Souvenir à Berloy Construction inc. au coût total de 1 273 483,00 \$, avant taxes (1 464 187,08 \$, toutes taxes comprises).

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 66 799,68 \$, avant les taxes (76 802,93 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 66 799,68 \$, avant les taxes (76 802,93 \$, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à 1 340 282,68 \$, avant les taxes (1 540 990,01 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – Projet de rénovation – École primaire de Morin-Heights

EC-150923-MR-0009

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150520-MR-0179 octroyant le contrat pour le projet de rénovation à l'école primaire de Morin-Heights, à Groupe Laverdure Construction inc. au coût total de 641 890,00 \$, avant taxes (738 013,03 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 29 651,59 \$, avant les taxes (34 091,92 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 29 651,59 \$, avant les taxes (34 091,92 \$, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à 671 541,59 \$, avant les taxes (772 104,95 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – Projet de rénovation – École secondaire Rosemère

EC-150923-MR-0010

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150520-MR-0177 octroyant le contrat pour le projet de rénovation à l'école secondaire Rosemère, à Banexco inc. au coût total de 822 500,00 \$, avant taxes (945 669,38 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 10 090,16 \$, avant les taxes (11 601,16 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 10 090,16 \$, avant les taxes (11 601,16 \$, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à 832 590,16 \$, avant les taxes (957 270,54 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoints, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Besoins supplémentaires de transport pour 2015-2016

EC-150923-TS-0011

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-120619-TS-0082 renouvelant les contrats de transport de différents transporteurs pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} juillet 2012 et se terminant le 30 juin 2017;

ATTENDU QUE les Services complémentaires ont recommandé que d'autres élèves ayant des besoins particuliers fréquentent l'école primaire Crestview;

ATTENDU QUE ses besoins supplémentaires entraînent la nécessité d'ajouter un véhicule pour desservir l'école primaire Crestview;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du comité consultatif de transport et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout du véhicule suivant au contrat de Groupe Renaud du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017 :

Véhicule n°	Capacité (passagers)	Coût 2015-2016
927	7	35 843,57 \$

ET QUE la résolution n° EC-120619-TS-0082 et le contrat soient modifiés pour inclure ce nouveau véhicule.

Adopté à l'unanimité

EC-150923-TS-0012

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-120619-TS-0082 renouvelant les contrats de transport de différents transporteurs pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} juillet 2012 et se terminant le 30 juin 2017;

ATTENDU QUE les Services complémentaires ont déterminé que des services de transport spéciaux étaient requis pour l'Académie Sainte-Agathe et l'École Joseph-Charbonneau;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation du comité consultatif de transport et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout des véhicules suivants au contrat d'Autobus Lloyd inc. du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017 :

Véhicule n°	Capacité (passagers)	Coût 2015-2016
105	7	35 843,57 \$
106	7	35 843,57 \$

ET QUE la résolution n° EC-120619-TS-0082 et le contrat soient modifiés pour inclure ce nouveau véhicule.

Adopté à l'unanimité

Vente de circuits d'autobus

EC-150923-TS-0013

ATTENDU QU'Autobus Georges D. Paquette limitée procure des services de transport à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'Autobus Georges D. Paquette limitée a informé la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de son intention de vendre les circuits n°s 80, 83, 89 et 94 à Groupe Renaud;

ATTENDU QUE la clause 44 du contrat de transport intervenu entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et Autobus Georges D. Paquette limitée stipule que la transaction doit être approuvée par la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Ganon que, sur recommandation du comité consultatif de transport et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le transfert de ces quatre circuits (80, 83, 89 et 94) d'Autobus Georges D. Paquette limitée à Groupe Renaud.

ET QUE les conditions et modalités du contrat de transport qui sera cédé continuent d'être respectées.

Adopté à l'unanimité

Droits d'adhésion préliminaires à l'ACSAQ

EC-150923-CA-00

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est membre de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ);

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a transmis les demandes de paiement des droits d'adhésion préliminaires pour l'année scolaire 2015-2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation de la Direction, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve que le montant de 90 866,04 \$ soit versé à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ).

Adopté à l'unanimité